



VILLE de SAVERNE

Direction Etudes, Projets,  
Travaux, Patrimoine  
AS

## ARRETE MUNICIPAL PROVISOIRE N° 25 / 2023 S.T.

LE MAIRE DE LA VILLE DE SAVERNE,

Vu les articles L 2542-1 et L 2542-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'article R 411-8 du Code de la Route,  
Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,  
Vu la loi n° 82-623 du 27 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,  
Vu la demande formulée par le SDEA

CONSIDERANT QUE :



**Le nettoyage du bassin de rétention nécessite la prise de mesures en matière de circulation, de sécurité et de stationnement.**

### ARRETE :

**Article 1er :** Pour permettre au S.D.E.A. de procéder au nettoyage du bassin de rétention, le stationnement de tout véhicule sera interdit sur l'ensemble du champ de foire du lundi 22 mai 2023 à partir de 6 h 00 jusqu'à la fin des travaux prévue le vendredi 26 mai 2023 vers 17 h 00.

**Article 2 :** Le stationnement sera autorisé partiellement sur le champ de foire en fonction de l'avancée du chantier.

**Article 3 :** La signalisation réglementaire correspondante sera mise en place par les services techniques municipaux et le SDEA.

**Article 4 :** M. le Commandant, Commandant la Compagnie de Gendarmerie de Saverne, M. le Chef de Service de la Police Municipale et Rurale de Saverne, M. le responsable de la voirie des services techniques municipaux sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché selon les coutumes et publié dans la presse locale.

Ampliation sera adressée à :

- . M. le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Saverne
- . Monsieur le Commandant, Commandant la Compagnie de Gendarmerie de Saverne
- . Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale et rurale de Saverne
- . Monsieur le Capitaine, Commandant le Centre de Secours Principal de Saverne
- . Monsieur le responsable de la voirie des services techniques municipaux
- . Monsieur le Médecin Chef du SMUR – Hôpital Civil de Saverne
- . Madame WACKER – Ville de Saverne
- . Monsieur WOKAL - S.D.E.A.
- . Monsieur SUHR – services techniques de la Ville de Saverne.
- . Mme IRLINGER, directrice de cabinet du Maire

Saverne le 26 janvier 2023

Le Maire :  
Stéphane LEYENBERGER

